ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 357

présenté par M. Raoult

à l'amendement n° 354 du Gouvernement

à l'ARTICLE 58

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« 150, 360, 570 et 780 »,

les mots:

« 100, 250, 500 et 750 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.